

## COMGEND Flash comité technique spécial gendarmerie

Le CTS GN s'est tenu le mardi 20 mai.

Pour les points soumis à avis :

-Le premier point de l'ordre du jour était l'approbation du PV du CTS du 11 février.

Approuvé à l'unanimité.

-Le second point portait sur le décret portant création d'un comité technique spécial auprès du directeur général de la gendarmerie.

Après quelques modifications d'ordre rédactionnelles le décret a été approuvé à l'unanimité.

-Le troisième point portait sur l'arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Cet arrêté concerne une réorganisation de certains services de la DGGN déjà effective sans conséquence pour le personnel civil ; juste deux personnels civils (catégorie A) étaient concernés et ont eu une nouvelle affectation.

Approuvé à l'unanimité.

-Le quatrième point portait sur la modification de bons nombres de règlements intérieurs relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils en gendarmerie.

Les modifications étaient essentiellement des assouplissements d'horaires ainsi que la mise en place de plages variables pour les agents dont les horaires étaient fixes. Il y avait également la validation de certains avenants concernant des situations personnelles. Ces modifications étant toutes validées par les CHSCT locaux.

Les différents RI ont été approuvés.

Un point nous a été fait sur le sondage effectué auprès d'un échantillon de personnels civils sur le climat interne. Le sondage fait ressortir un résultat plutôt positif. Il faut toutefois le prendre avec précaution car il a été réalisé avant la mise en place des SGAMI, le taux de participation est de 42 % des 1649 agents sollicités, les réponses sont considérées comme positives même si elles sont nuancées et il peut également y avoir une crainte quand à la confidentialité.

Les points inscrits à la demande des organisations syndicales concernaient les mutations, le bilan des postes vacants, le bilan des postes publiés à la BIEP et à la BRIEP en gendarmerie, le bilan des recrutements CSTAGN 2014 et un point sur les effectifs impactés par la création des SGAMI.

C'est 1156 ETP qui vont basculer vers les SGAMI dont 500 à 600 civils. Les conditions dans lesquelles seront accueillis les arrivants ne sont pas claires, si ce n'est le changement de programme de gestion.

Pour les postes vacants non pourvus, il a été demandé si la possibilité d'extension à la BNE défense avait été envisagée afin d'éponger les sureffectifs liés aux restructurations (notamment les ouvriers de l'état).

A l'ECAGN Le Blanc, les agents voulant muter pour laisser leur poste à des agents restructurés se voient refuser cette mutation.

En 2013 et 2014, les recrutements ont été bloqués alors qu'il y a des postes vacants.

La DRH MI n'est pas favorable au recrutement d'ouvriers de l'état.

Pour Le Blanc, la spécificité des emplois prime sur les solutions les plus humaines et les plus adaptées pour les agents. Pour les agents « sgamisés », nous regrettons qu'ils ne soient pas prioritaires sur les postes à pourvoir dans leur bassin d'emploi.

Le recrutement qui avait été freiné pour des raisons budgétaires en 2013-2014 sera, semble-t-il, plus conséquent en 2015-2016.

Pour la CGT-FNTE, il faut rester vigilant quand à ces réorganisations et mutualisations qui pénaliseront la gendarmerie dans son ensemble au profit des services de la police.